

Montreuil, le 19 octobre 2022

Monsieur Pap NDIA YE
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Objet : Demande d'audience

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir recevoir une délégation de la FNEC FP-FO en audience afin d'aborder les points suivants :

Abandon du projet de réforme de la voie professionnelle et refus de la double tutelle

La grève puissante, historique, des professeurs de lycée professionnel exprime un rejet profond de la réforme présentée par Président de la République. Comme l'immense majorité des personnels, nous considérons qu'il s'agit là d'un projet de démantèlement de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et de privatisation des lycées professionnels.

En outre, quel intérêt y a-t-il à placer l'enseignement professionnel sous la coupe du ministère du Travail, si ce n'est d'accélérer sa reprise en main par le patronat ? Un lycéen de LP a un statut scolaire, il est un élève et il doit le rester. La FNEC FP-FO demande en conséquence que l'enseignement professionnel revienne sous votre unique responsabilité.

Demande d'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements

La FNEC FP-FO a indiqué à plusieurs reprises son opposition aux évaluations d'écoles et d'établissements, qui, outre leur caractère chronophage, ouvrent la voie à toutes les pressions possibles (formations-formatages, mise en accompagnement ...) sur des personnels déjà à bout.

Lors de l'audience du 5 septembre dernier que vous avez accordée à notre fédération, vous avez, Monsieur le ministre, exprimé votre surprise, en particulier concernant la participation des « partenaires » (élus, parents, associations...) lors de ces évaluations et indiqué qu'il n'y aurait pas d'évaluation d'école au 1er trimestre le temps de faire le point.

Pour la FNEC FP-FO, il n'est d'autre solution conforme à l'intérêt du service public et au Statut de ses personnels que d'abandonner ce dispositif.

Concertations

Des concertations sont actuellement proposées aux personnels. Bien que facultatives, elles s'accompagnent d'une forme « d'intéressement » puisque les participants à ces concertations et autres projets « innovants » pourrait bénéficier de sommes prévues par le Fonds d'innovation pédagogique (FIP), d'un montant de 500 millions pour financer ces projets.

... / ...

Les conséquences pour les personnels, notamment sur le plan statutaire, restent nébuleuses. Cela s'accompagnera-t-il, comme à Marseille, d'un profilage des postes ? Quel engagement impliquerait les personnels vis-à-vis du projet d'école ou d'établissement ? Cela s'accompagnera-t-il d'une évaluation de l'école ou de l'établissement ?

La FNEC FP-FO considère que ces projets, copiés sur le « caractère propre » des écoles privées, impliquant les parents, les élus locaux et les associations pouvant intervenir sur le temps du périscolaire conduisent à la privatisation de l'Ecole.

Demandes d'affectation dans leur académie d'origine des personnels mutés en métropole (stagiaires, titulaires)

Dans les académies d'Outre-Mer, des personnels sont mutés à des milliers de kilomètres de chez eux, sans garantie de pouvoir revenir chez eux, avec des conséquences dramatiques sur leur vie de famille, la carrière de leur conjoint, ainsi que sur leurs conditions d'existence. Certaines situations ont été revues (ATP ou ATD) mais de façon très marginale, alors que des postes restent vacants et que des contractuels sont nommés sur des besoins existants. Certains collègues stagiaires ou titulaires se sont vus proposer une affectation sur place à condition qu'ils renoncent à leur concours et qu'ils redeviennent contractuels.

Concours exceptionnels

Les textes réglementaires en préparation posent pour la FNEC FP-FO plusieurs problèmes (limitation au premier degré alors que la masse la plus importante de contractuels se situe dans le second degré, temps important de service en tant que contractuel pour pouvoir y prétendre, restriction aux académies de Créteil, Versailles et la Guyane). La FNEC FP-FO demande, dans l'objectif d'obtenir la titularisation la plus large possible pour les personnels contractuels, que ces paramètres soient revus.

Laïcité

Nous vous avons adressé un courrier le 12 septembre concernant l'école élémentaire « Saliège » à Toulouse vous demandant de bien vouloir intervenir pour que cette école soit renommée et que les plaques commémoratives présentant la vie de ce Cardinal toulousain et des extraits d'un de ses courriers, à caractère profondément religieux, soit retirées. Nous souhaiterions que ces demandes, qui se bornent à demander le strict respect de la loi de 1905, puissent être satisfaites.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

Clément POULLET, secrétaire général de la FNEC FP-FO

